

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le lundi 6 janvier 2014, à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

M. Yves Rossignol, conseiller	Pro-maire
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ABSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. René Perron, secrétaire-trésorier et directeur général

1. PRIÈRE

2. MOT DE BIENVENUE DU PRO-MAIRE

À 18h30, le pro-maire, M. Yves Rossignol préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté, un avis de convocation a été signifié conformément aux dispositions du Code municipal à l'ensemble des membres du Conseil. Tous sont présents à l'exception de la mairesse Mme Doris Lavoie et du conseiller M. Robert Duchesne.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3802-2014-B

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. PRIÈRE

2. MOT DE BIENVENUE DU PRO-MAIRE

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. RÉOLUTIONS

- 5.A) ADJUDICATION ÉMISSION D'OBLIGATIONS : REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 336-97 (P.A.D.E.M. PHASE 1) POUR UN MONTANT DE 421 500 \$
- 5.B) PAIEMENT DE FACTURE - REFECTION CONDUITE D'EAU POTABLE RAND CARON ET ROUTE 169
- 5.C) TERRASSEMENT GHISLAIN TREMBLAY - OFFRE DE SERVICE DÉNEIGEMENT DU PONT DU BAC

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4. **RÉSOLUTIONS**

5.A) **ADJUDICATION ÉMISSION D'OBLIGATIONS :**
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 336-97 (P.A.D.E.M.
PHASE 1) POUR UN MONTANT DE 421 500 \$

3803-2014

Il est proposé par la conseillère, Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Hébertville accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du **14 janvier 2014** au montant de **421 500 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **336-97**. Ce billet est émis au prix de **(98,62700) \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

78 800 \$	1,80 %	14 janvier 2015
81 500 \$	2,00 %	14 janvier 2016
84 300 \$	2,25 %	14 janvier 2017
86 900 \$	2,65 %	14 janvier 2018
90 000 \$	3,00 %	14 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la **municipalité de Hébertville** souhaite emprunter par billet un montant total de **421 500 \$** :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
336-97	421 500

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

3804-2014

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de **421 500 \$** prévu au règlement d'emprunt numéro **336-97** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier

QUE les billets soient datés du **14 janvier 2014**;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	78 800 \$
2016.	81 500 \$
2017.	84 300 \$
2018.	86 900 \$
2019.	90 000 \$

5.B) PAIEMENT DE FACTURE - RÉFECTION CONDUITE D'EAU POTABLE RANG CARON ET ROUTE 169

CONSIDÉRANT la fin des travaux à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT le décompte progressif # 1 présenté par la firme d'ingénierie BPR;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un premier paiement qui représente approximativement 70% de l'ensemble de la facture des travaux;

3805-2014

Il est proposé par le conseiller, M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement, à l'entreprise Excavation R & R inc., d'un montant de 42 743,71 \$ taxes incluses et la retenue de 10% également taxes incluses.

5.C) DÉNEIGEMENT DU PONT DU BAC POUR LES SAISONS DE 2013 ET DE 2014

CONSIDÉRANT la résolution 3764-2013 de la Municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT les soumissions des entreprises Ferme Ouellet et fils SENC (1 900\$ taxes exclues) et Terrassement Ghislain Tremblay (1 825\$ taxes exclues);

CONSIDÉRANT que l'offre de service de Terrassement Ghislain Tremblay est la plus basse;

3806-2014

Il est proposé par le conseiller, M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser d'accorder le contrat de déneigement du pont du Bac à l'entreprise Terrassement Ghislain Tremblay pour la somme de 1 825\$ taxes exclues.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever la présente séance à 19h08.

MONSIEUR YVES ROSSIGNOL
Pro-maire d'Hébertville

MONSIEUR RENÉ PERRON
Secrétaire-trésorier et directeur général